

PLAN SIMPLE DE GESTION

FORÊT DE MONTMAIN

Situé sur la commune d'AUTUN

Département de la Saône-et-Loire

Surface : 68 ha 22 a 31 ca

**Propriété appartenant au
Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons**

Durée d'application : 2010 - 2024

Etabli par :

**Monsieur Tristan SUSSE, Expert Forestier
21, rue de l'Ormois – 21 270 MARANDEUIL**

**Présenté par le Directeur :
Monsieur Romain GAMELON
et**

**le Président :
Monsieur Daniel SIRUGUE**

SOMMAIRE

1 - CARACTERES GENERAUX	3
1.1 - Situation.....	3
1.2 - Propriétaire et gérants	3
1.3 - Servitudes	3
2 - FACTEURS DE PRODUCTION.....	3
2.1 - Relief et exposition.....	3
2.2 - Climat	3
2.3 - Sol.....	3
2.4 - Ensembles stationnels.....	4
2.5 - Facteurs biotiques.....	4
2.6 - Infrastructure.....	4
2.7 - Parcellaire forestier	5
2.8 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux	5
3 - PEUPELEMENTS	6
3.1 - Traitement antérieur	6
3.2 - Comportement des essences.....	6
3.3 - Description des peuplements	7
3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle.....	10
4 - OBJECTIFS.....	10
5 - PROGRAMME DE GESTION	11
5.1 - Durée d'application	11
5.2 - Règles de gestion	11
6 - PROGRAMME DE COUPE	13
7 - PROGRAMME DES TRAVAUX.....	13

1 - CARACTERES GENERAUX

1.1 – Situation

La propriété se trouve dans le Nord du département de la Saône-et-Loire, sur la commune d'Autun pour une surface totale de 68,2 ha. Le bois est constitué de trois tènements assez proches et est assis sur le plateau de l'Autunois (au sens de l'IFN).

1.2 - Propriétaire et gérants

Propriétaire :	CSNB
Siège social :	Chemin du moulin des étangs – 21 600 Fenay
Directeur :	Romain Gamelon
Président :	Daniel Sirugue

1.3 - Servitudes

La propriété est sous le régime spécial d'autorisation administrative.
Une convention a été signée lors de l'achat entre la ville d'Autun, le GFSFM et le CSNB.

2 - FACTEURS DE PRODUCTION

2.1 - Relief et exposition

La forêt est située sur le plateau Autunois à une altitude variant de 460 à 575 m. Cette dénivellation traduit en réalité une pente douce sur plus des trois quarts de la superficie avec une bande en déclivité plus prononcée sur le bois médian, mais sans gêne importante pour la mécanisation forestière. L'exposition générale est offerte au Nord. La nature hydromorphe du sol et la présence local de bloc rocheux sont des facteurs plus problématiques pour l'exploitation mécanisée.

2.2 – Climat

Il est de type semi-montagnard, humide et frais, caractérisé par des hivers longs et rigoureux, un printemps tardif et un été chaud avec orages fréquents. La pluviosité annuelle relativement importante et bien répartie, est de l'ordre de 850 mm, dont 395 mm pendant la saison de végétation. Les précipitations neigeuses peuvent être abondantes et causer des dommages. La température moyenne annuelle est voisine de 8°C. Des gelées sont possibles tout au long de l'année.

Il ressort un indice de Martonne voisin de 47, traduisant des conditions favorables à la végétation forestière.

2.3 - Sol

Le substratum géologique de la forêt est constitué d'une formation primaire de granite à deux micas de l'Autunois pour les deux entités situées au Nord qui engendre un sol à texture à dominante sableuse.

Le bois de Tommère situé plus au Sud repose sur deux formations géologiques ; Grès et Arkoses à l'Ouest du bois et Rhétien à l'Est (calcaires gris ou bruns, hydrauliques, avec lit marneux, sol de nature plus neutre).

Ces sols de type brun sont assez filtrants et physiologiquement secs, mais la pluviosité élevée compense partiellement ce déficit. Localement en bas de pente, les sols sont enrichis en argile par colluvionnement et sont généralement plus frais.

Il s'agit de sols de fertilité modeste eu l'égard de la végétation feuillue avec une zone de sol plus neutre (Rhétien) où la fertilité est sensiblement plus favorable.

2.4 - Ensembles stationnels

Ce descriptif prend en référence le « Catalogue des types de stations forestières des Annexes du Morvan ».

Ensemble stationnel I : Hêtraie-Chênaie acide sur sol sain.

Il occupe la partie sommitale Sud de la forêt et couvre une faible superficie. Le sol est assez profond et de type brun acide à mull-moder de fertilité moyenne mais favorable à une production feuillue modeste

Ensemble stationnel II : Hêtraie-chênaie acide à très acide sur sol sain caillouteux.

Il apparaît en situation de plateau faiblement incliné. La texture du sol reste limoneux sableux avec un enrichissement en argile en profondeur. Ce sont des sols de type brun ocreux à moder.

Ensemble stationnel III : Chênaie sessiflore acide à très acidiphile sur sol superficiel.

Cet ensemble se trouve en situation de croupe ou en rebord de plateau.

La fertilité s'avère très faible, le chêne sessile et le bouleau étant les essences naturelles en place.

Ensemble stationnel IV : Aulnaie-frênaie riche de bord des eaux.

Il présente un sol de bonne fertilité de type brun acide à mull oligotrophe souvent engorgés en surface durant une bonne partie de l'année.

La propriété repose sur des stations de fertilité moyenne à médiocre pour lesquelles le maintien des essences spontanées est vivement souhaitable.

2.5 - Facteurs biotiques

La propriété fait partie d'un massif cynégétique important. Le chevreuil est permanent sur le bois, avec le sanglier. Les abrouissements sur la végétation et les frottis montrent que la densité de ces animaux est assez forte. Il existe un plan de chasse pour ces gibiers.

Le Conservatoire des sites loue actuellement la chasse sur une partie de la propriété mais il n'est pas certain que le bail de chasse soit prolongé.

2.6 - Infrastructure

Un chemin partiellement rural et privé à proximité du parc de Montjeu ouvert au riverain permet l'accès au camion en bordure de la propriété dans sa partie inférieure Sud et médiane.

La présence de l'étang des Cloix et le cours d'eau, sur plus de 500 m nécessite de défruire les bois soit à proximité du parc de Montjeu soit à l'Est en bordure de la voie publique D 120 où la maîtrise foncière permet de déposer les bois. La partie médiane est plus problématique de part sa situation géographique (vallon et cours d'eau) et parce qu'elle est bordée à l'Est par la D120 où la circulation est importante et à l'Ouest par un chemin rural, support du GR 131 dont l'emprise est réduite par l'absence d'utilisation par des engins. Le petit bois situé au Nord de la ferme de Montmain reste accessible par une route forestière appartenant à la ville d'Autun.

Les distances moyennes de débardage restent souvent longues, supérieures à 500 m et la présence de zone humide, de cours d'eau, d'éboulis rocheux ne sont pas sans problème pour assurer un défrèvement sans créer de dommage conséquent au sol forestier.

2.7 - Parcellaire forestier

L'absence initiale d'un parcellaire forestier et la nature foncière des différentes parcelles cadastrales nous conduit à proposer des unités de gestion assises sur les limites des parcelles cadastrales assez bien visibles sur le terrain. Ainsi, il est défini trois parcelles de surface hétérogène qui ne sera pas une gêne pour la gestion sylvicole.

Tableau de correspondance :

Parcelle forestière	Parcelle(s) cadastrale(s)	Surface (ha)
1	G 468, 470, 474	19,8
2	G 471	37,3
3	G 276, 277, 279, E 201, 202, 203, 209, 210, 211	11,1

2.8 - Enjeux économiques, sociales et environnementaux

La propriété forestière est concernée par deux ZNIEFF, à savoir :

- ZNIEFF de Brisecou n°0002.1202 qui se situe au Nord de la propriété et qui porte sur les parcelles cadastrées 202p, 203, 209 à 211.
- ZNIEFF de l'étang de St Georges et du bois de la Tommère qui porte sur les parcelles 468, 471 et 279.

Ces enjeux environnementaux seront largement pris en compte dans la gestion. Par ailleurs le site comporte des vestiges « archéologiques » (aqueduc gallo-romain souterrain alimentant la ville d'Autun) et historiques (murets, haies plessées) d'intérêt patrimonial.

Le massif forestier de Montmain est en général très fréquenté par les Autunois. La pression du tourisme (promenade, cueillette...) reste périodique, mais elle a tendance à augmenter et notamment par la fréquentation du GR 131 qui longe la partie centrale de la propriété et la traverse au Sud. La circulation est interdite à l'intérieur de la forêt de part son caractère privé. Les nuisances les plus importantes sont occasionnées par des véhicules motorisés (motos, quads, etc.).

L'impact paysagé est relativement sensible au niveau du site mais elle pourra être limitée par le mode de gestion appliquée.

Il existe un Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Autun.

La vocation économique, assurée par la production de bois d'œuvre, reste un objectif secondaire du propriétaire. Néanmoins, compte tenu de l'état actuel des peuplements, une intervention légère, proche de la dynamique naturelle serait assez favorable tant sur la diversité végétale que sur celle des animaux et augmenterait le degré de naturalité de cette forêt. Les revenus à tirer pourrait permettre de financer des travaux liés à la fonction environnementale et/ou sociale qui restent prédominantes.

3 - PEUPLEMENTS

3.1 - Traitement antérieur

Traditionnellement, le régime sylvicole était celui du taillis simple et du taillis fureté, à base de hêtre et chêne, destinés principalement au bois de feu jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Il semble qu'aucune exploitation ne soit intervenue depuis plus de 30 ans.

3.2 - Comportement des essences

Les peuplements feuillus sont à base feuillue majoritairement composé de chêne et de hêtre, accessoirement de bouleau, tremble, châtaignier et merisier. Il existe également d'anciens enrésinements à base d'épicéa, sapin, pin sylvestre en plein, douglas et mélèze à l'état diffus.

ε Chêne

C'est l'essence dominante de la propriété. L'acidité des sols détermine un chêne de qualité moyenne, avec un bois dur, nerveux, coloré et des grumes parfois sinueuses avec présence de brogne. Les gélivures et roulures sont également fréquentes, destinant ces bois aux débits de traverses ou palettes. Néanmoins il existe un contingent de gros bois destinés à la charpente. La hauteur totale est de 18 à 20 m. Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 50-55 cm pour un âge de 120 ans.

Dans les meilleures zones, sur sol plus neutre, la vigueur et la qualité s'améliorent avec une hauteur totale pouvant dépasser 20 m et des bois aptes à fournir du sciage de second choix, produit plus rémunérateur.

A noter que cette essence est largement concurrencée par le hêtre, en particulier sur les bons sols.

La régénération est rare compte tenu du couvert forestier mais l'acidité du sol facilite la germination des glands

ε Hêtre

Le hêtre est l'essence en station, mais ne se développe que sur les meilleurs sols, en particulier sur la partie Ouest de la propriété. Il est le plus souvent de franc pied et la qualité est plutôt satisfaisante avec un fût propre net de nœud, susceptible de fournir un bois blanc. La hauteur totale peut dépasser 20 m dans les meilleures conditions. Sur les sols plus filtrants, la qualité d'ensemble régresse avec des arbres plus courts, souvent sinueux destinés à la trituration ou bois de feu.

La régénération s'installe facilement, particulièrement au niveau des trouées. Par évolution naturelle, le hêtre tend à progresser.

Le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 60 cm pour un âge voisin de 90 ans.

ε Aulne, bouleau, tremble et très localement frêne, châtaignier, merisier

Ces feuillus sont minoritaires mais présentent un rôle cultural indéniable.

L'aulne, tremble et le bouleau se rencontrent dans les secteurs plus frais à proximité de la friche, en bordure desquels on retrouve aussi quelques frênes, merisiers susceptibles de donner de bons produits.

Leur poids économique est modeste sur la propriété, mais il convient de ne pas les négliger.

ε Résineux

Il s'agit d'épicéa, sapin et dans une faible proportion mélèze et douglas. La qualité des épicéas est moyenne avec des bois branchus, sinueux où l'absence de sélection a produit des bois de qualité secondaire. Les sapins sont de meilleure qualité, propice à fournir des avivés et bois de charpente. Les mélèzes et les douglas ont bénéficiés d'une ambiance feuillue lors de leur croissance et ils fournissent de jolis bois, élagués naturellement avec des têtes puissantes. La régénération est présente uniquement pour le sapin et parfois l'épicéa.

3.3 - Description des peuplements

Les peuplements sont à dominante de feuillus vieillissants avec chêne et hêtre comme essences dominantes. Le surplus correspond à d'anciennes plantations résineuses, des feuillus à faible productivité et une zone ouverte :

- **Type 1 : Chênaie boulaie**
- **Type 2 : Chênaie-hêtraie moyenne**
- **Type 3 : Autres feuillus**
- **Type 4 : Résineux**
- **Type 5 : Lande**

3.3.1 - *Type 1 : Chênaie boulaie*

Il s'agit d'un peuplement issu de taillis sous futaie que l'on trouve principalement sur les zones basses hydromorphes à texture graveleuse. Le chêne est l'essence dominante, de vigueur et de qualité modeste. Le complément de la futaie est composé de bouleau, tremble parfois aulne et hêtre. La densité de la futaie de chêne et bouleau est assez irrégulière comprise entre 100 et 120 tiges/ha. Le chêne représente 30 à 60 % du nombre de tiges avec une dominance en gros bois. La part de petit bois en chêne n'est pas négligeable, souvent issu de rejet de souche mais il existe un déficit de bois moyen. Le bouleau complète largement la futaie avec un diamètre moyen de 30 cm.

La hauteur totale dépasse peu les 20 m et la qualité des produits y est moyenne avec une part importante de chêne déclassé.

Le taillis exploitable est composé de chêne et de bouleau, souvent envahi par le houx, susceptible de devenir une gêne pour l'installation de semis naturels.

Une petite zone située au Sud Est du massif principal avait fait l'objet d'une coupe de tous les bouleaux. Les chênes ont développé de la brogne, affectant la qualité des produits et les joncs se sont fortement développés freinant le processus de régénération naturelle.

Localement sur quelques croupes, le hêtre apparaît à l'état de petit bois.

La régénération est peu présente de part la densité importante de la futaie, notamment celle du bouleau.

Ce type, défavorisé par un sol superficiel mais bénéficiant d'une densité de chêne suffisante pour un ensemencement, doit être traité délicatement sans ouverture brutale, par des coupes d'amélioration douce.

3.3.2 – Type 2 : Chênaie-hêtraie moyenne

C'est le type actuellement le plus productif et se trouve sur les meilleurs sols de la partie Ouest et Sud-Ouest de la propriété. On y retrouve chêne et hêtre, dont la vigueur est bonne, avec une hauteur totale de plus de 18 m. La qualité est variable, mais ces deux essences sont en mesure de fournir une qualité de menuiserie courante. Le peuplement est vieilli et ce type dans son état actuel est assez rare.

La futaie de chêne représente 60 % des tiges et le hêtre 30 %, pour une densité moyenne de 80 tiges/ha et un diamètre moyen de 40 cm. Les petits bois représentent 15 % des tiges, les bois moyen 35 % et les gros bois 50 %. Les autres feuillus sont le tremble, bouleau et le châtaignier accompagnés de quelques résineux éparses (épicéa, pin sylvestre). Sur quelques lentilles de sol plus neutre, charme et merisier apparaissent.

Il existe de nombreux bois surannés, chandelle, bois mort et les trouées naturelles ont favorisé l'installation de semis de hêtre.

Le taillis, à base de chêne, hêtre et bouleau n'est que partiellement exploitable étant souvent dominé par la futaie.

La régénération de hêtre est fréquente et progresse spontanément sans intervention particulière. Elle peut cependant être gênée par le houx et la canche.

L'amélioration de ce type porte sur la valorisation des meilleurs chênes et hêtres, en recherchant une répartition plus étalée des grosseurs..

3.3.3 - Type 3 : Autres feuillus

Ce type rassemble en réalité deux sous-types, à savoir :

Sous-type a : Correspond aux secteurs de bas-fonds, en bordure de cours d'eau, limités en matière de production forestière par un sol hydromorphe et un micro-climat froid.

Il est constitué d'un taillis vieilli à base de bouleau, aulne, tremble parfois chêne et frêne sur les sols légèrement plus sains. Le diamètre est compris entre 20 et 35 cm avec parfois quelques sujets plus anciens en essence noble (frêne, chêne).

Sous-type b : il s'agit d'un taillis de chêne peu productif sur un sol très acide superficiel où les conditions ne permettent pas de produire du bois d'œuvre de qualité. Le chêne est présent à l'état de petit bois complété par le hêtre, bouleau, châtaignier et parfois pin sylvestre.

Ce type a une potentialité faible à très faible et une amélioration progressive de l'existant sera menée principalement sur les sols non hydromorphe.

3.3.4 - Type 4 : Résineux

Ils résultent de plantations anciennes et sont situées sur les parcelles cadastrées 201 et 202. L'épicéa est dominant avec un fort étalement des diamètres (20 à 60 cm) en raison de l'absence d'éclaircie. La densité est supérieure à 400 tiges/ha avec une petite zone ouverte en raison de chablis. La vigueur est bonne avec une hauteur totale supérieure à 25 m mais la qualité est assez moyenne avec des bois très branchus. Une partie de cette plantation est assise sur des sols hydromorphes avec présence d'éboulis rocheux. Le complément est assuré par une sapinière d'une surface plus réduite avec des caractéristiques dendrométriques sensiblement identiques mais une qualité de bois meilleure.

La régénération d'épicéa et de sapin est présente.

A noter la présence de douglas et de mélèze disséminés de belle qualité dans la parcelle 2, issus probablement d'un ancien enrichissement sur une faible surface avec un diamètre qui oscille de 30 à 50 cm.

La durée de survie pour les épicéas est limitée alors que la présence des sapins est plutôt bénéfique pour accompagner le recrû feuillu. Les anciens enrichissements sont arrivés à maturités.

3.3.5 - Type 5 : Lande

Il s'agit d'ancien pâturage qui s'apparente à une lande avec recrû de bouleau.

3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements par parcelle

- *Type 1 : Chênaie boulaie*
- *Type 2 : Chênaie-hêtraie moyenne*
- *Type 3 : Autres feuillus*
- *Type 4 : Résineux*
- *Type 5 : Lande*

Parcelle	Surface (ha)	Type 1	Type 2	Type 3		Type 4	Type 5
				a	b		
1	19,8	11,5	8,3				
2	37,3	21,4	12,9	1,8	1,0	0,2	
3	11,1			8,2	1,1	1,2	0,6
		32,9	21,2	12,1		1,4	0,6

4 - OBJECTIFS

Les objectifs prioritaires, fixés par le Conservatoire des Sites Bourguignon, sont les suivantes :

- le maintien d'une couverture boisée permanente dont la structure et la composition permettent l'expression de la biodiversité caractéristique des différents habitats,
- la restauration des peuplements enrésinés vers les peuplements caractéristiques des différents habitats,
- la préservation des berges et des habitats de la faune aquatique d'intérêt communautaire.

Les peuplements feuillus productifs constituent un enjeu non négligeable en raison des surfaces concernées. Ils devront faire l'objet d'objectifs de conservation induisant des mesures de gestion forestière liées à la production et au maintien des habitats. Le type 1 sera laissé dans l'état. Les objectifs de rentabilité économique habituellement dévolus aux forêts ne constituent pas une priorité. Ainsi le maintien ou l'amélioration globale de l'état de conservation des peuplements forestiers, sans pour autant figer le couvert forestier se fera par un traitement en futaie irrégulière dans le type 2. Ce traitement permettra une valorisation harmonieuse des peuplements feuillus, d'en assurer la durée et la stabilité, et d'en rechercher la meilleure production de bois d'œuvre feuillu tout en limitant les investissements et en limitant l'impact de la gestion sur la biodiversité. Les résineux seront récoltés en grande partie au cours de la période. Seules les sapins seront traités en amélioration.

Les zones non productives, à enjeux de conservation fort seront classées en attente.

La gestion sera organisée en conséquence sur les modalités de la futaie irrégulière, gestion prudente permettant de tirer parti au mieux de l'existant, sans transformation brutale, en améliorant le capital sur pied. Les peuplements sont orientés vers la production de chêne et hêtre, tout en préservant les tiges d'essences diverses.

Les différents types seront traités simultanément, avec des règles de gestion spécifiques.

La rotation des coupes est fixée à 10 ans, avec des modalités de prélèvement adaptées à chacune des situations rencontrées, les points dominants restant amélioration, souci du renouvellement et biodiversité.

5 - PROGRAMME DE GESTION

5.1 - Durée d'application

Le plan de gestion est fixé pour une période de 15 ans, de l'an 2010 à l'an 2024.

5.2 - Règles de gestion

5.2.1 - *Règles du Type 1*

Lors de l'acquisition de ce massif, le conservatoire a pris l'engagement de conserver une partie de la forêt en l'état sans intervention sylvicole. Dans ces conditions, les administrateurs du conservatoire des sites bourguignons ont décidé de surseoir à toute éclaircie dans ce type de peuplement au cours de la période d'application du plan simple de gestion.

5.2.2 - *Règles du Type 2*

Les grandes orientations retenues pour la gestion de ce type correspondent à l'amélioration du capital producteur, en utilisant le matériel en place, en évitant les sacrifices d'exploitabilité et en se préoccupant de la régénération naturelle.

Le caractère de la gestion se manifestera par son aspect pragmatique, veillant à favoriser les meilleurs sujets, quelque soit l'essence ou la dimension. Ainsi, les diverses essences feuillues seront gérées de manière commune et simultanée, chêne, hêtre, châtaignier, et merisier.

Chaque arbre sera récolté sur ses critères de maturité individuelle et sociale, basés sur sa qualité intrinsèque et son rôle dans la structure du peuplement. Cette règle sera scrupuleusement appliquée à toutes les essences présentes sur le massif.

La qualité des exploitations et des débardages, jouant également un rôle essentiel, sera surveillée avec vigilance mais il sera peut-être préférable de prendre en charge l'exploitation. L'ouverture de cloisonnement sera souhaitable mais pas obligatoire.

Le taillis de hêtre (chêne) très hétérogène car souvent dominé sera exploité si les conditions de commercialisation sont favorables. Dans ce but, il sera balivé un minimum de 200 tiges/ha pour assurer un rôle sylvicole bénéfique sur la futaie (contrôle de la brogne). Le bois au sol sera impérativement conservé en l'état.

Des arbres dépérissants, volis ainsi que des arbres à cavités, dont la valeur économique est faible, seront conservés lors des passages en coupes afin de préserver les biotopes, améliorer la biodiversité et le fonctionnement de l'écosystème. Quelques houppiers pourront être laissés en état afin d'augmenter la proportion de bois mort à l'hectare. Les trouées chablis, générées naturellement, pourront être progressivement agrandies afin d'assurer la dynamique naturelle.

Un commencement de régénération naturelle de hêtre (rarement de chêne), existe. L'éclaircie de la futaie et du taillis apportera la lumière nécessaire à l'élancement du hêtre et à l'installation de semis de chêne. Le traînage des bois relancera la dynamique du sol. Le taux de prélèvement en bois d'oeuvre sera inférieur à 20 % en volume à chaque éclaircie.

L'ancien enrichissement en résineux sera traité simultanément que le type feuillu. Leur enlèvement sera progressif afin de ne pas créer de trouées importantes et les critères de prélèvements seront identiques à ceux des feuillus, en sus aider préférentiellement les bois feuillus bien conformés ou semis acquis.

Les semis seront suivis de manière à assurer leur développement, par des accompagnements manuels. Une assistance ou soins culturaux seront réalisés deux après la coupe et à mi-rotation en faveur principalement du chêne, châtaignier et merisier, le hêtre arrivant en dernière position.

5.2.3 – Règles du Type 3

La production de ce type est très faible et son intérêt est plutôt d'ordre biologique. Aucune exploitation n'est envisagée au cours de la période d'application du présent plan simple de gestion dans le sous-type a.

La seule intervention envisagée est l'assistance à la régénération naturelle de frêne, érable sycomore en bordure de ces zones et extraction d'arbres pouvant engendrer des embâcles.

En revanche, une amélioration douce du sous-type b pourra être réalisée si les conditions de commercialisation du bois de trituration sont favorables. L'ouverture du peuplement assurera l'arrivée de la lumière au sol, favorable notamment à la myrtille. L'éclaircie s'apparentera à une coupe de taillis, compte tenu de la qualité médiocre des produits, et elle se fera par conservation d'un minimum de 250 tiges/ha. On veillera à conserver le mélange d'essence, chêne, hêtre, châtaignier et pin sylvestre. On détournera vigoureusement les plus belles tiges à raison de 30 à 50 tiges/ha.

5.2.4 – Règles du Type 4

Compte tenu du degré de stabilité des épicéas, de leur qualité et de leur âge, il sera préférable de réaliser une éclaircie vigoureuse dans la pessière en conservant quelques vieux individus branchus, bien stabilisés pour laisser une couverture paysagère et dynamiser le cycle naturel de la régénération. Le taux de prélèvement sera proche de 90 % du volume sur pied et un minimum de 50 tiges/ha sera conservé définitivement.

Les sapins, plus en station, seront éclaircis avec un prélèvement inférieur à 25 % du volume. Ils ne seront parcourus en éclaircie qu'une fois au cours de la période. Cette exploitation devra prendre en compte la présence du chemin de randonnée et de l'absence de place de dépôt. Une exploitation par câble pourra être envisagée si cela s'avère nécessaire pour la conservation du site.

La zone d'épicéa sera mis en attente pendant quatre ans afin d'observer si le processus de régénération naturelle est suffisant pour renouveler le peuplement. Par défaut de semis feuillus, un enrichissement sera réalisé en érable sycomore, merisier et frêne à raison de 800 plants/ha maximum en plein ou 200 plants/ha en enrichissement par point d'appui. Les semis de sapin seront précieusement conservés car ils assureront le gainage des semis feuillus. Les mélèzes et douglas seront extraits afin de rétablir l'habitat initial.

5.2.5 - Type 5 : lande

Aucune intervention n'est prévu au cours de la période.

6 - PROGRAMME DE COUPE

Les deux types seront parcourus simultanément.

- *Type 1 : Chênaie boulaie*
- *Type 2 : Chênaie-hêtraie moyenne*
- *Type 3 : Autres feuillus (sous-type b)*
- *Type 4 : Résineux*

Année	Parcelle	Surface totale ha	Surface parcourue ha	Type 1 ha	Type 2 ha	Type 3 Sous-type b ha	Type 4 ha
2011	3 et 2p	1,4	1,4				1,4
2013	1 et 2	57,1	23,3		21,2	2,1	
2023	1 et 2	57,1	23,3		21,2	2,1	

7 - PROGRAMME DES TRAVAUX

Régénération naturelle :

Elle existe surtout dans le type 2 et comporte des petits hêtres parfois chêne dont la mise en lumière par l'exploitation sera sans doute à compléter par quelques dégagements manuels selon nécessités notamment contre le développement parfois puissant du houx ou de la ronce. Un à deux passages au cours de la période garantiront une meilleure croissance des semis.

Enrichissement :

Suite à l'exploitation des épicéas, si la régénération feuillue n'est pas diffuse, on procédera à un enrichissement en érable sycomore, merisier et frêne à raison de 800 plants/ha en plein ou 200 tiges/ha en enrichissement par point d'appui. La pose de protection individuelle sera nécessaire en l'absence de toute pression sur le gibier. Ces plants feront l'objet d'un dégagement et d'une taille de formation six ans après leur introduction.

Fait à _____, le _____

Le Propriétaire ou son représentant,

CADASTRE AU 31 / 08 / 2009

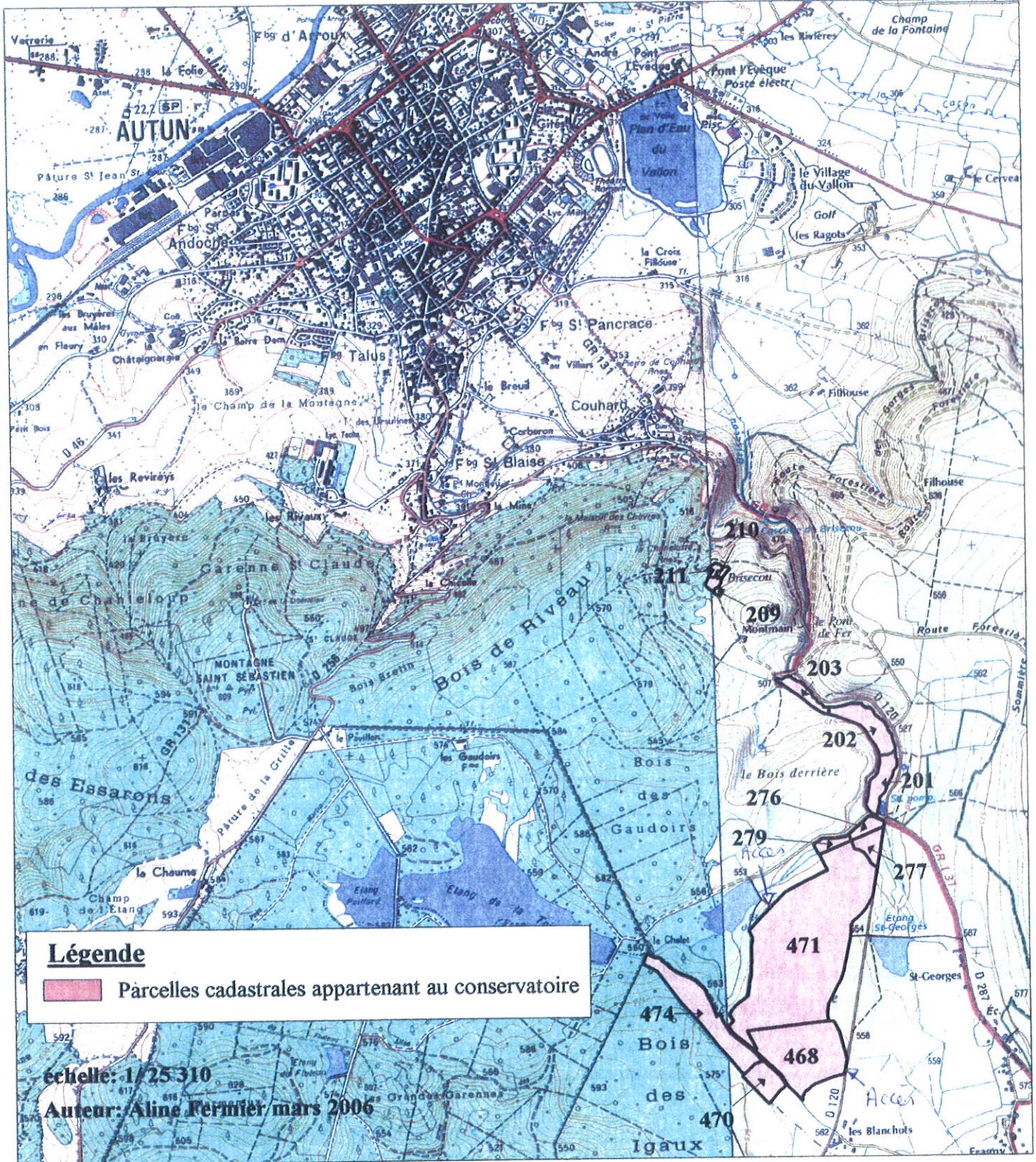
Département de la Saône et Loire.

Commune d'Autun

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
E	201	La Chenelotte	2 ha 21 a 00 ca
E	202	La Chenelotte	3 ha 31 a 50 ca
E	203	La Chenelotte	1 ha 27 a 50 ca
E	209	Le Bois derrière	12 a 40 ca
E	210	Le Bois derrière	59 a 20 ca
E	211	Le Bois derrière	30 a 60 ca
G	276	Pré tondu	93 a 00 ca
G	277	Pré tondu	1 ha 54 a 20 ca
G	279	Pré tondu	79 a 76 ca
G	468	Le Bois Rondot	10 ha 85 a 68 ca
G	470	Le Bois de la tommère	2 ha 26 a 88 ca
G	471	Le Bois de la tommère	37 ha 27 a 46 ca
G	474	Le Bois de la tommère	6 ha 73 a 13 ca

Surface totale 68 ha 22 a 31 ca

Situation géographique de la forêt de Montmain du Conservatoire



Forêt de Montmain



Propriété du Conservatoire des Sites Bourguignons

Commune d'Autun (71)

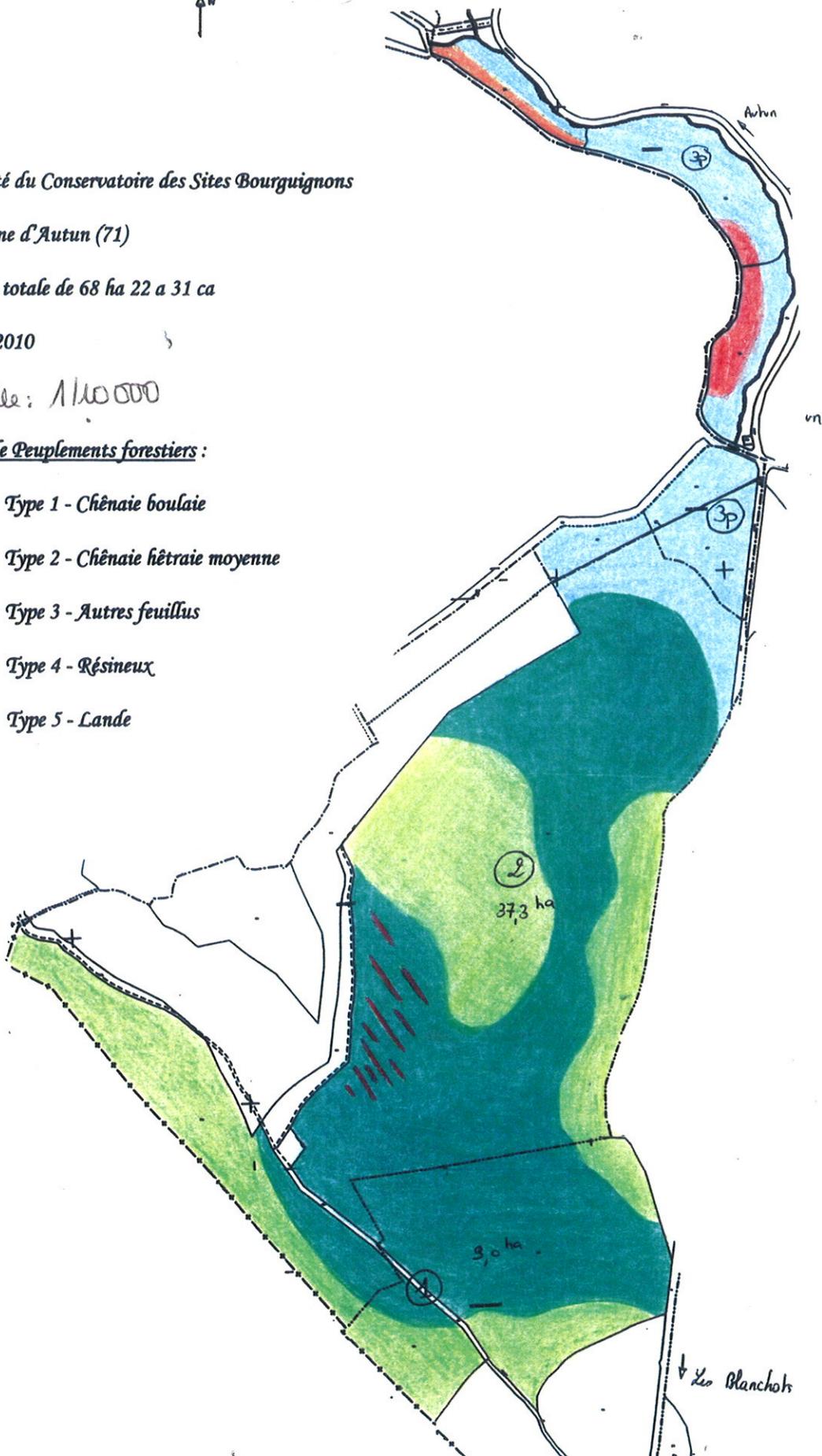
Surface totale de 68 ha 22 a 31 ca

Année 2010

Echelle : 1/100 000

Types de Peuplements forestiers :

-  Type 1 - Chênaie boulaie
-  Type 2 - Chênaie hêtraie moyenne
-  Type 3 - Autres feuillus
-  Type 4 - Résineux
-  Type 5 - Lande



*** DECISION D'AGREMENT ***

Le Conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne,

VU le Code Forestier, notamment ses articles L 211-1, L 221-1, L 222-1 ainsi que R 221-31, R 221-38, R 222-7 et suivants,

VU le Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour la Bourgogne approuvé par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche le 10 juillet 2006,

VU le plan simple de gestion visé à l'article 1^{er} ci-dessous,

En ayant délibéré lors de sa séance du **31 mai 2010**, et en l'absence d'opposition du Commissaire du Gouvernement,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est agréé au sens de l'article L 222-1 du Code Forestier sus-visé :

le plan simple de gestion de la propriété forestière : **Montmain**,
situé sur la commune de : **AUTUN**,
d'une surface de : **68.2231** ha,
présenté par le **CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS**,
enregistré sous le numéro **71-671/1**,
applicable à partir du **31 mai 2010**,
et arrivant à échéance le **31 décembre 2024**.

Article 2 :

La présente décision ne constitue pas une reconnaissance des droits de propriété et ne préjuge pas des droits des tiers.

Article 3 :

Le présent agrément ne vaut pas autorisation, accord ou avis positif au titre des autres législations concernant la forêt.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Dijon, le 18 juin 2010

le Président du Conseil
Charles de GANAY



Centre Régional de la Propriété Forestière
Bourgogne

18 boulevard Eugène Spuller - 21000 DIJON
Tél : +33 (0)3 80 53 10 00 - Fax : +33 (0)3 80 53 10 09
E-mail : bourgogne@crpf.fr - www.foret-de-bourgogne.fr

Délégation régionale du
CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Établissement public national régi par l'article L221-1 du Code Forestier
SIREN 180 092 355 – APE 8413Z

*« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »*